

STAGES MULTISPORTS ORGANISES PAR
LA DIRECTION SPORTS - ANIMATION - JEUNESSE
HANDISPORT

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal n° DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, transmise au contrôle de légalité le 27 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant la volonté de la Ville de développer une sensibilisation au handicap au travers d'ateliers handisport,

DECIDE

Article 1 :

Un contrat est signé avec l'association « SUD OISE SPORTS & HANDICAPS », n° de SIRET 48156090200027, domiciliée à Creil (60100), MCA 11 rue des Hironvales, représentée par son Président Monsieur Claude NOIRAUT afin de permettre une sensibilisation au handicap au travers d'ateliers handisport.

Article 2 :

L'Association « SUD OISE SPORTS & HANDICAPS » organisera 1 atelier handisport, le 20 octobre 2025, de 9h15 à 11h30 et de 13h30 à 16h30, salle Irène CRUYPENINCK à Crépy-en-Valois, pour 16 enfants maximum et deux encadrants.

Article 3 :

Le coût forfaitaire de la prestation est de 350 € (TVA non applicable, art 293B du CGI).

Article 4 :

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 septembre 2025

Par délégation du Conseil municipal,
Virginie DOUAT,
Maire de Crépy-en-Valois

PUBLICATION

Date de mise en ligne sur le
site Internet de la Commune :

2 9 SEP. 2025



Accusé de réception en préfecture
060-216001750-20250926-DEC2025-99-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025